

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2019 Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le

Publié, affiché, notifié le 15 FEV. 2019

Délibération B5

Marché subséquent n° AC17-12-MS18-SDIS-01 de l'accord cadre n° 2017-AOOAC-012 pour l'acquisition et la maintenance d'un photocopieur couleur pour le SDIS 36 – lot n° 1 : avenant n° 1 au marché subséquent.

VOTE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

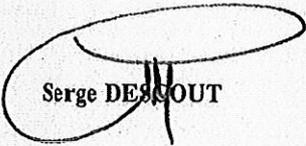
VU le marché subséquent n° AC17-12-MS18-SDIS-01 passé avec l'entreprise Berry Buro ;

VU le projet d'avenant n° 1 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter un prix au Bordereau des Prix Unitaires ;

DECIDE

Article unique : l'avenant n° 1, ci annexé, au marché subséquent n° AC17-12-MS18-SDIS-01 de l'accord cadre n°2017-AOOAC-012 passé avec l'entreprise Berry Buro est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.


Serge DESMOUT